192.

Rapport sur une sonde particulière présentée a l'académie par mr. chabrol chirurgien major du corps du génie, a Mézières.

La sonde imaginée par mr. chabrol pour la dilatation de l'uretre, est divisée selon sa longueur en deux portions égales demi cylindriques. chacune de ses portions a dans son intérieur deux rainures destinées a recevoir de petites sertissures pratiquées a l'extrémité d'un stilet plat, étroit, et mince; et que mr. chabrol nomme conducteur. c'est au moyen de ce stilet, et d'un petit bouton placé au bec de la sonde, que ses deux portions sont réunies et fixées dans un contact assez parfait, pour lui donner la forme extérieure des sondes ordinaires, dont elle ne diffère alors que par un élargissement en forme d'entonnoir applati qui termine son manche.

les dilatateurs destinés a procurer l'écartement des deux portions, différent du stilet, en ce qu'ils sont plus larges, plus épais, munis sur une de leur face d'une vive-arrête, et taillés en languette a l'extrémité qui répond au bec de la sonde. ils forment d'ailleurs avec les deux portions qu'ils écartent une engrainure pareille a celle du stilet. ces dilatateurs au nombre de deux ne varient entre eux que par la largeur. quant a leur application, l'auteur prescrit de les faire glisser doucement dans la sonde, en les tenant le plus près possible de son entonnoir.

En présentant cette sonde mr. chabrol y a joint quelques réflexions avec deux observations sur les maladies des voies urinaires. ces réflexions, et les faits qui y sont cités n'offrent rien d'intéressant, et ne servent pas même a établir les avantages de l'instrument qu'il propose. dans l'une de ces observations, le malade attaqué de difficulté d'uriner causée par le rétrécissement du canal, suite de maladies vénériennes, n'a pas fait usage de la sonde, mais de bougies. dans l'autre, un sexagénaire sujet a des rétentions d'urine causées par des graviers, en avoit déja rendu plusieurs, et avoit été fort soulagé par l'usage des bougies, lorsque mr. chabrol y ajouta celui de sa sonde.

Quoiqu'il en soit, l'auteur dit s'être servi plusieurs fois de cet instrument, et toujours avec le même succès, soit pour les rétentions d'urine, soit pour livrer passage a des graviers, ou pour élargir le canal, afin de pouvoir y introduire de suite une bougie qui en fasse suppurer les tubercules et excroissances.

ARC. 11
d. 25

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N

Pour Empêcher que la dilatation du canal ou du col ne cesse après l'usage du dilatateur, mr. chabrol recommande de pincer la verge; afin de retenir dans le canal la colonne d'urine dont le flux et reflux Elargir, et dilate, selon lui, les Endroits rétrécis du canal.

d'après sa structure et sa manière d'agir la sonde de mr. chabrol paroît a la vérité capable de dilater l'uretre et le col de la vessie; mais nous doutons qu'on puisse faire Eprouver impunément a ces parties une dilatation aussi subite. Et en supposant qu'elle ait lieu sans accidens, en retirera t'on plus d'avantages que des autres moyens; puisque l'Expérience apprend qu'elle cesse bientôt après l'usage du corps dilatant. cette vérité n'a pas même Echappé a mr chabrol, mais le moyen qu'il recommande pour entretenir la dilatation est plutôt le fruit de l'imagination que de l'Expérience: d'ailleurs, cette sonde, quoique d'une construction ingénieuse, présente néanmoins des inconvéniens pendant qu'on la fait agir. les deux portions Ecartées laissent entre elles un intervalle où, dans certains cas, les parties engorgées et tuméfiées du canal peuvent s'Engager. les dilatateurs dont le jeu dans les rainures est difficile, et qui ne s'y Engrainent que par une petite partie de leur Extrémité, sont sujets, en se courbant vers le milieu de leur longueur, a abandonner et même fausser les deux portions, surtout lorsqu'on veut les retirer. il est bon d'observer cependant que ce dernier inconvénient n'a pas lieu, lorsqu'on a l'attention de tenir la sonde assez exactement Embrassée dans toute sa longueur avec les doigts, pour imiter a peu près le serrement qu'elle doit Eprouver de la part du canal.

En ajoutant a ces remarques les deux observations de l'auteur, où l'on voit que sa sonde a été au moins inutile; ne devons nous pas En conclurre, malgré les succès qu'il dit avoir obtenus, que l'usage des moyens connus pour le traitement des maladies de l'uretre mérite Encore la préférence sur celui de cet instrument.

Mr. chabrol a communiqué en même tems a l'académie des remarques sur l'abus des gargarismes dans les maux de gorge, et sur le danger de s'en servir.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

le But de ses Remarques est la proscription des gargarismes dans le traitement des maladies de l'arriere Bouche. pour y parvenir, mr. chabrol entre dans de longs et minutieux détails sur la maniere de se servir de cette Espece de remedes, et prétend y avoir trouvé deux motifs d'Exclusion; leur inutilité d'une part, et de l'autre, le danger dans le quel doit entrainer leur usage. il donne pour raison de leur inutilité l'air qui, sortant du poûmon, repousse la liqueur, et l'Empêche de Baigner les parties malades; et pour celle de leur danger, la grande quantité d'air que le malade doit inspirer, selon lui, avant de se gargarizer, d'où il fait naitre une série d'accidens formidables. Tous les raisonnemens ne peuvent rien contre l'Expérience qui prouve que les gargarismes sont généralement beaucoup plus utiles que nuisibles, dans les cas d'où mr. chabrol veut les proscrire. s'il en est quelques uns où leur administration deviendroit vraiment inutile, et peut être même dangereuse; le siége et la nature du mal les indiquent toujours assez pour qu'un praticien éclairé sache les reconnoitre, et s'y conformer. des remarques aussi contradictoires avec l'Expérience ne sauroient mériter l'attention de l'académie. Delaizé

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE